

Résultats Enquête Flash ProPsy



ProPsy

Promouvoir Réunir Organiser

Remboursement des consultations de psychologues :
dispositif CPAM MonPsy



Date : 06 mars 2022

Contexte de l'enquête

A la suite de l'entrée en vigueur du dispositif de remboursement des consultations psychologiques voulu par le gouvernement et inscrit dans l' Article L162-58 - Code de la sécurité sociale -

Nous souhaitons recueillir l'avis et le positionnement des psychologues, médecins et usagers à l'égard du dispositif MonPsy.

L'étude a été diffusée du 26 février au 6 mars 2022

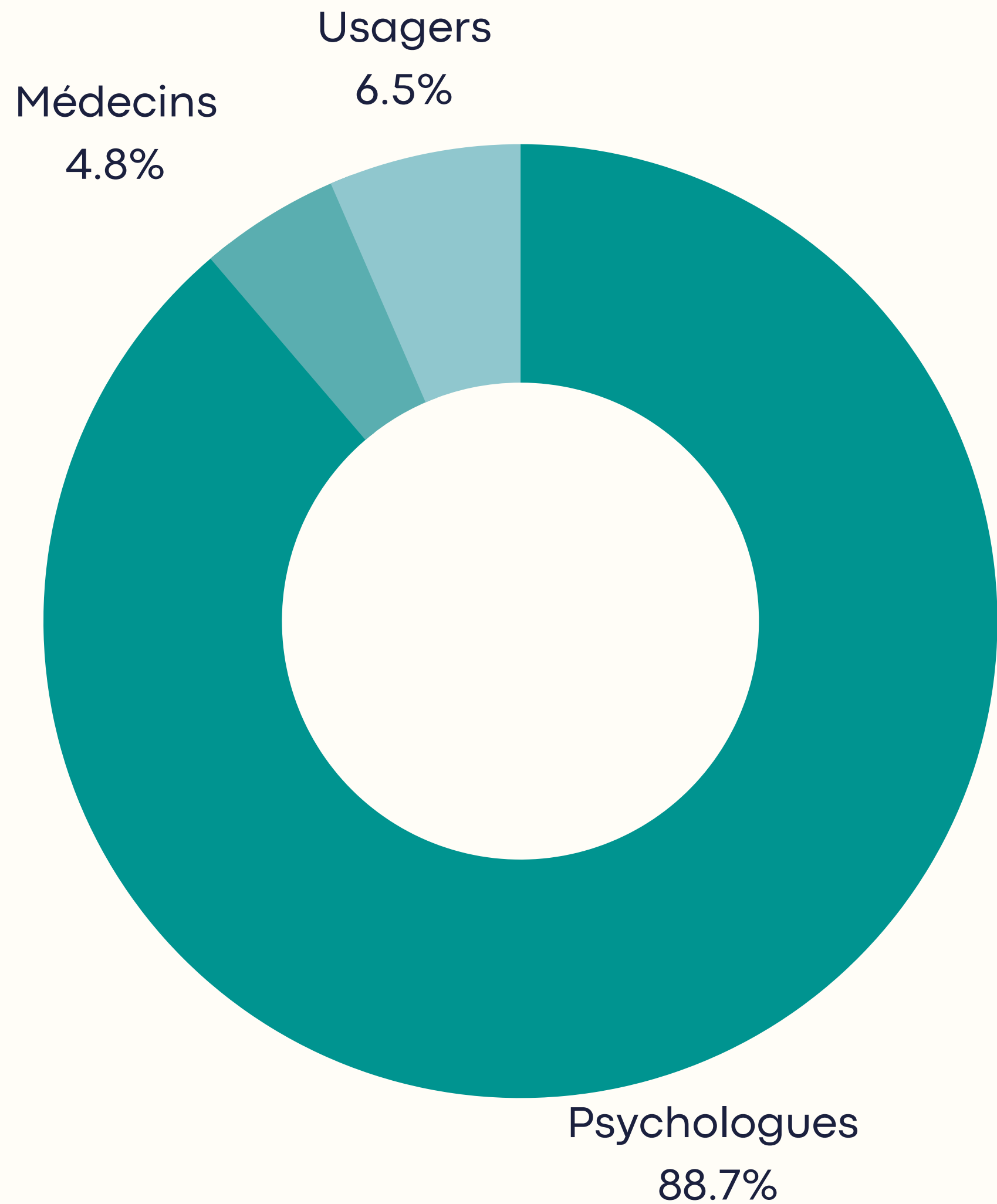
- Elle a recueilli **1550** réponses réparties en 3 groupes de répondants : usagers, psychologues et médecins

Sa diffusion s'est faite :

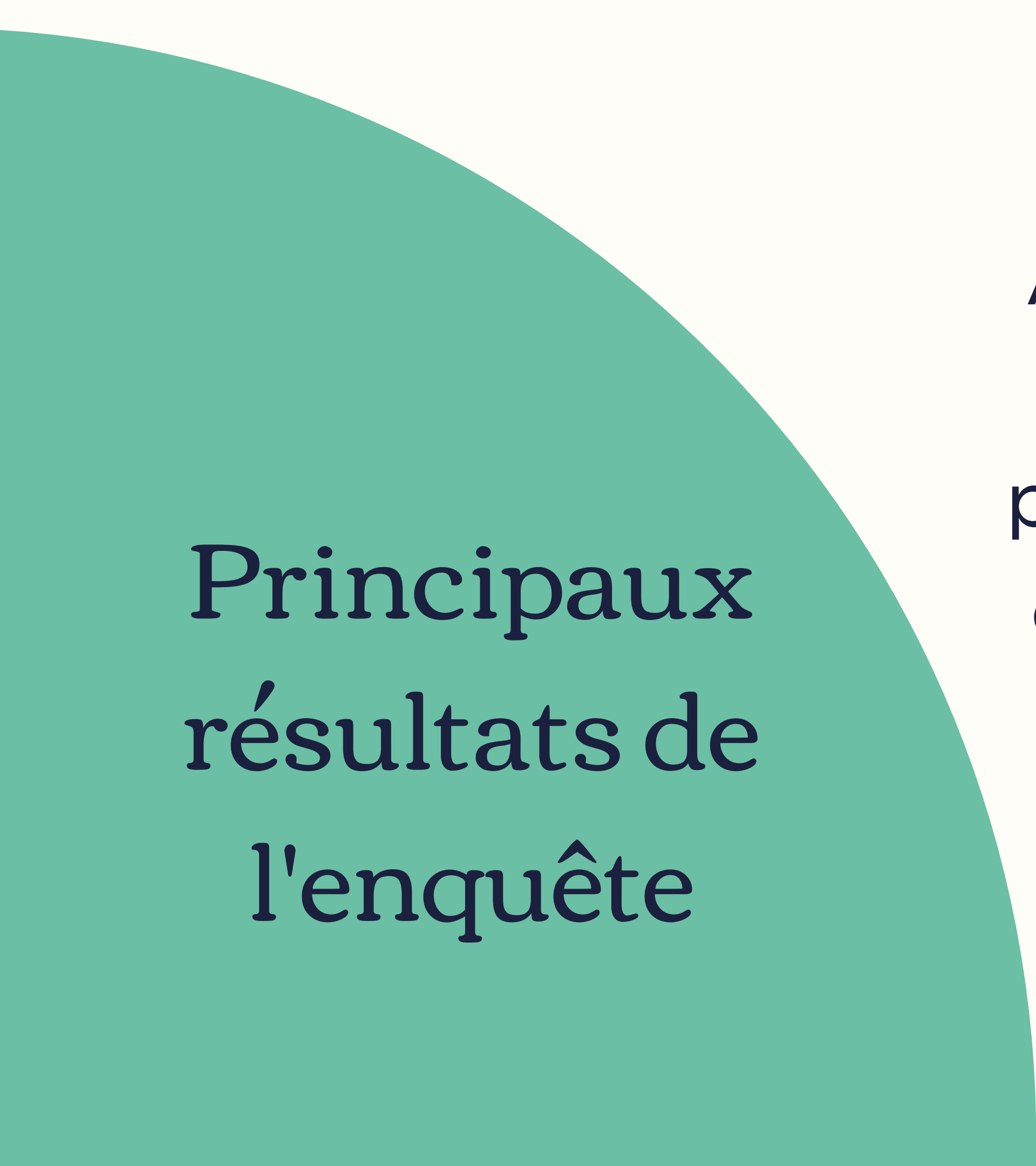
- Par les réseaux sociaux (linkedin et facebook - diffusion organique sans publicité)
- Par un mailing

La réalisation de l'étude a été faite par l'association ProPsy

Présentation de l'enquête



Groupe
de
répondants

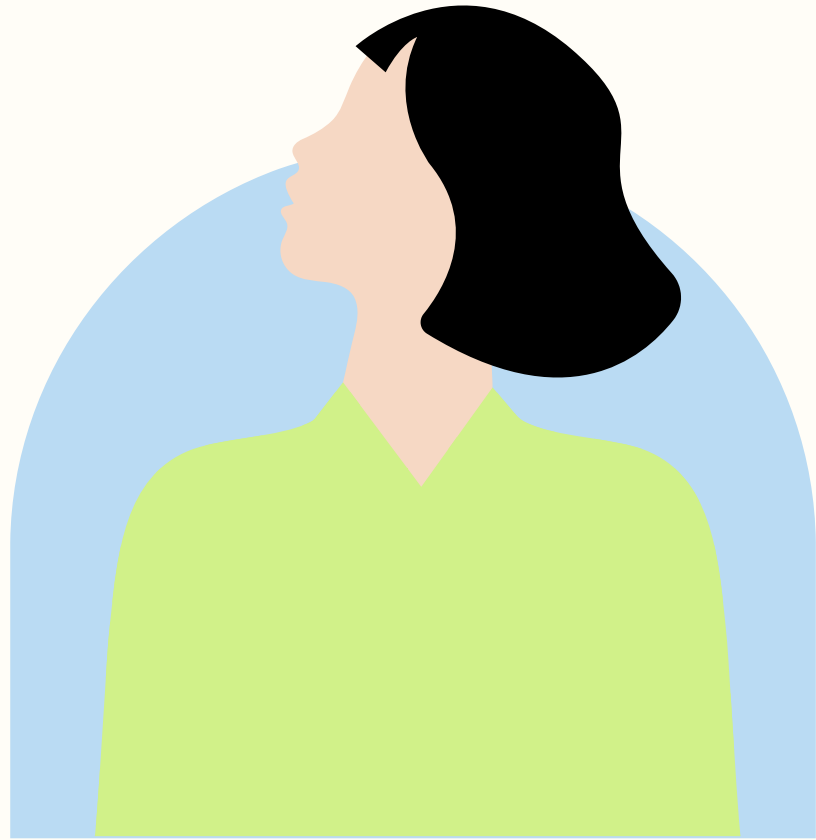


Principaux résultats de l'enquête

Avis, positionnement et
adhésion des
psychologues, médecins
et usagers au dispositif
MonPsy

Préparation du dispositif

Expérimentation, concertation,
communication



12,8%

pensent que les organisations de psychologues ont du poids dans les négociations



14,11%

considèrent que les suggestions des psychologues ont été prises en compte après les expérimentations



57,2%

envisagent une adhésion à une organisation de psychologues



59,2%

Connaissaient le contenu "MonPsy" avant la médiatisation récente



22,2%

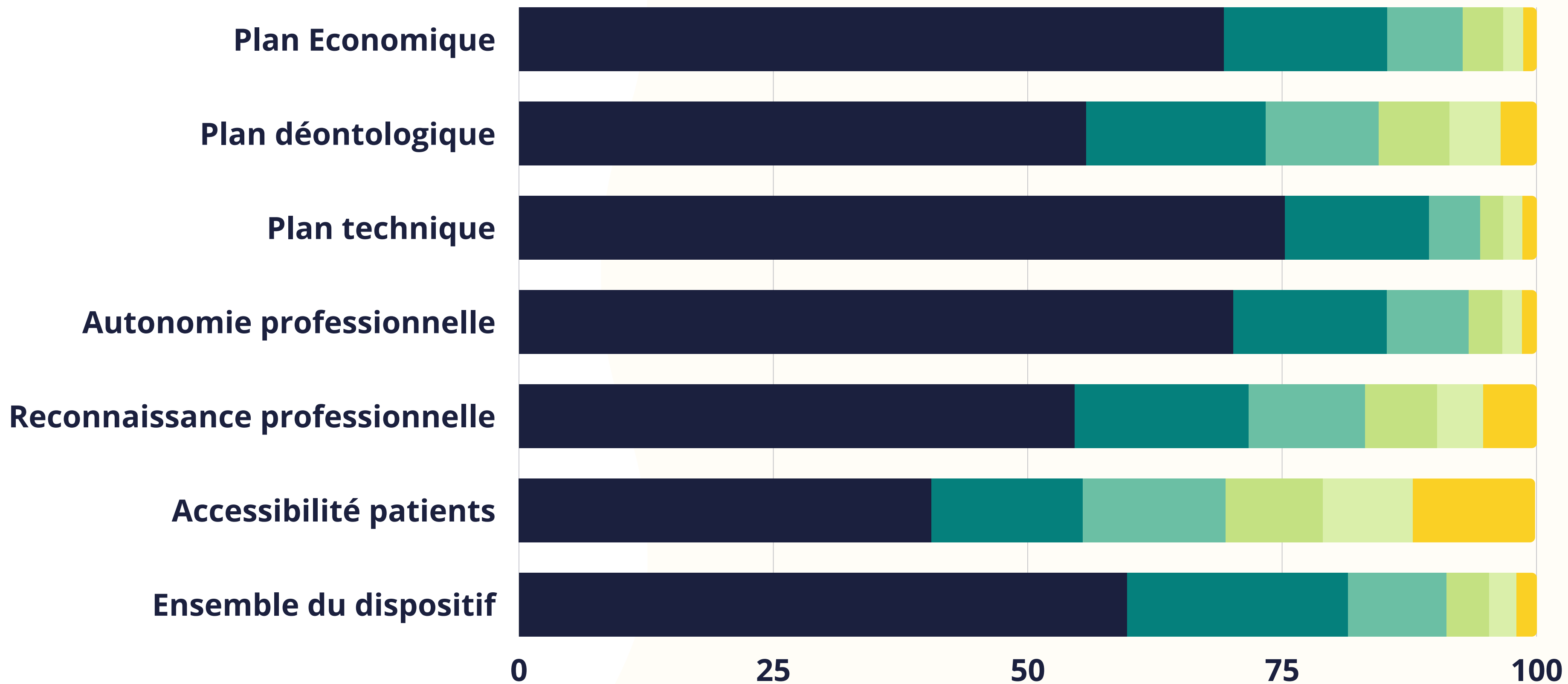
Pensent avoir été suffisamment sollicité par les organisations de psychologues



Forces et faiblesses du dispositif MonPsy



Concernant ce dispositif, vous considérez que c'est plutôt une **MENACE** ou une **OPPORTUNITÉ** et sur quel plan?



Evaluation &
posture
professionnelle
à l'égard du
dispositif
MonPsy



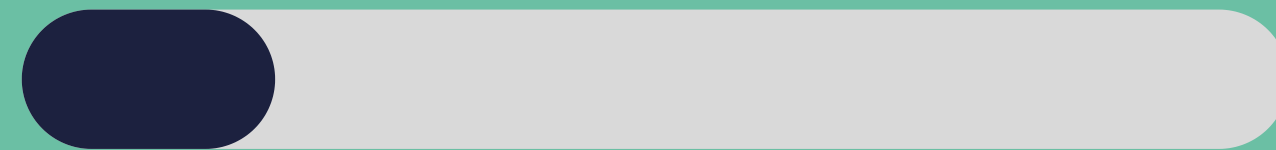
Êtes-vous absolument opposé ou totalement favorable au dispositif MonPsy sur une échelle de 0 à 10 ?

Absolument opposé

Totalement favorable

0

10

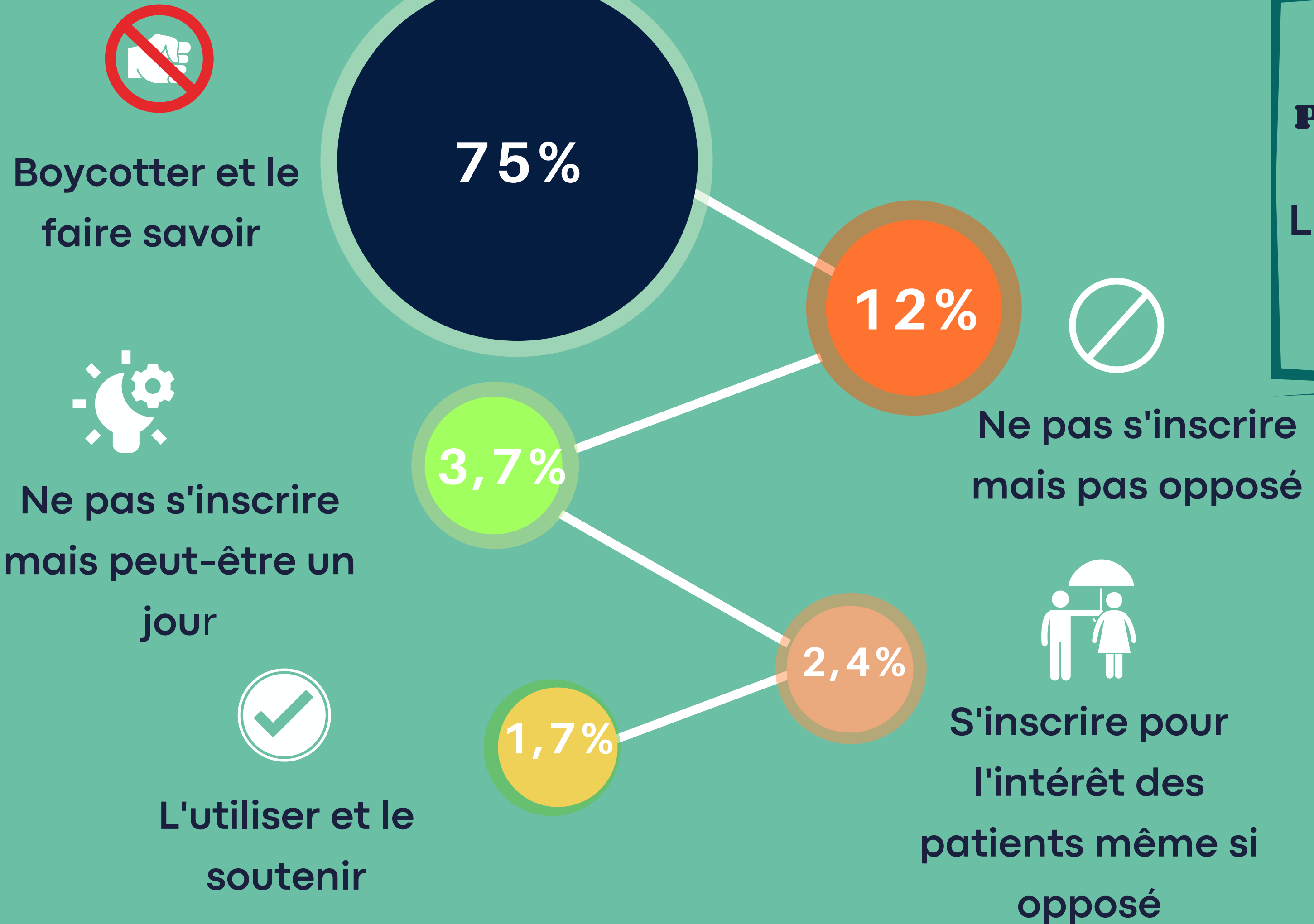


Moyenne des scores

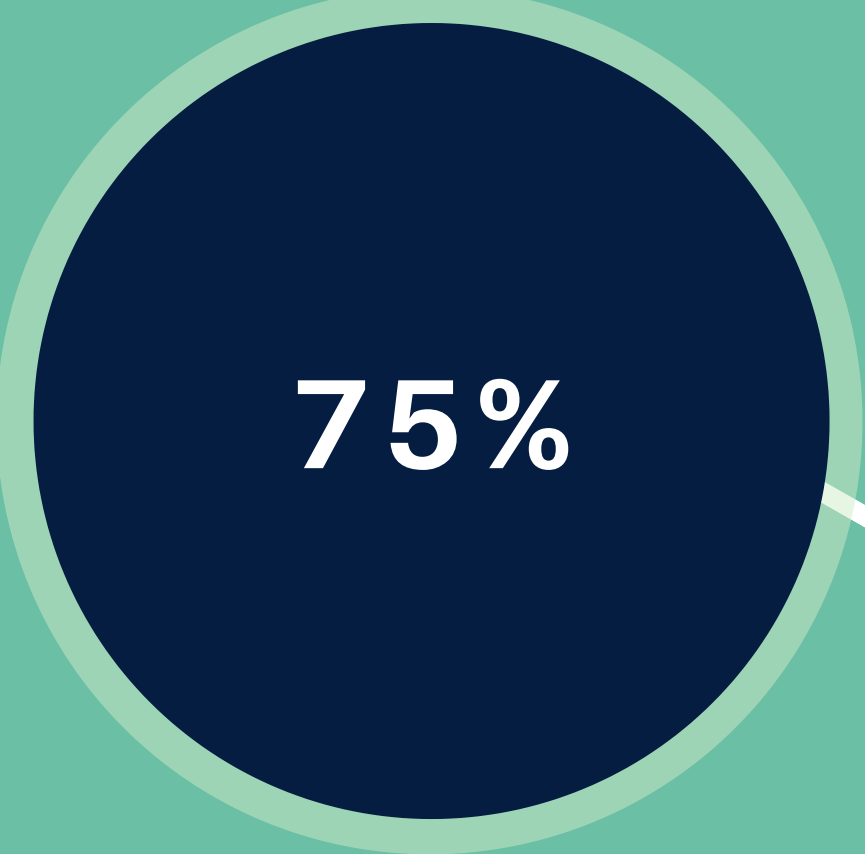
1,67



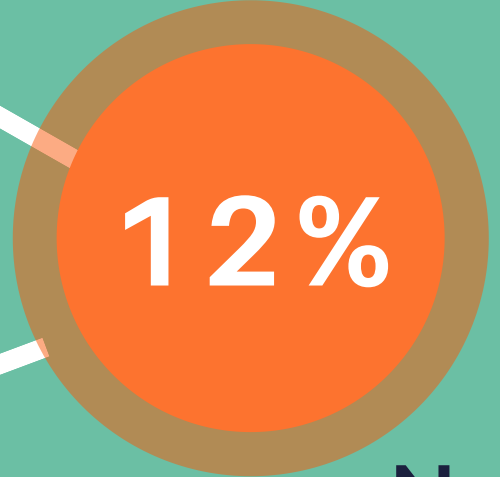
**POSITIONNEMENT
/DISPOSITIF**
Les chiffres-clés



Boycotter et le faire savoir



75%



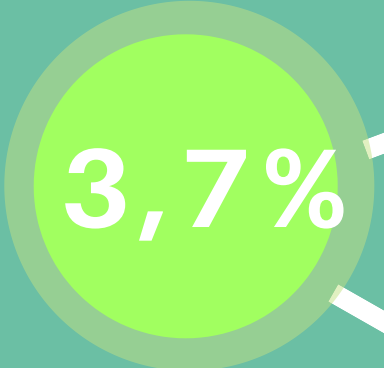
12%



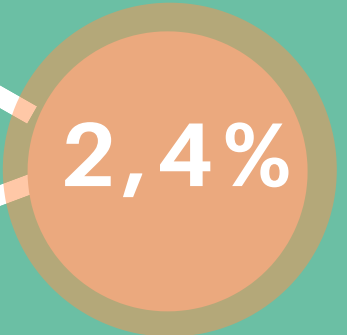
Ne pas s'inscrire mais pas opposé



Ne pas s'inscrire mais peut-être un jour



3,7%



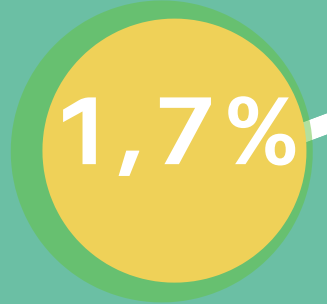
2,4%



S'inscrire pour l'intérêt des patients même si opposé



L'utiliser et le soutenir



1,7%

Annexes

Les questions de l'enquête



Questions posées

-1-

Au vu de l'entrée en vigueur du dispositif de remboursement sous conditions des consultations de psychologues décidé par le gouvernement selon les modalités de l'article L.162.58 du code de la sécurité sociale vous êtes:

- Absolument Opposé
- Totalement Favorable

au dispositif MonPsy de 0 à 10

-2-

Concernant ce dispositif, vous considérez que c'est plutôt une menace ou une opportunité de 0 à 5

- Sur le plan économique (montant et stabilité des revenus)
- Sur le plan déontologique (secret, confidentialité, accessibilité au plus grand nombre)
- Sur le plan technique (qualité de la prise en charge: durée, méthodes, risques, nombre de séances annuelles)
- En matière d'autonomie / indépendance de la profession des psychologues
- En termes de reconnaissance de la profession des psychologues
- En termes d'accessibilité au plus grand nombre de patients
- Sur le dispositif dans son ensemble

Questions posées

-3-

Quoi que vous pensiez de ce dispositif (votre réponse à la première question), vous comptez

- Ne pas vous y inscrire/l'utiliser, le boycotter et le faire savoir
- Ne pas vous y inscrire/ l'utiliser pour le moment : vous n'en voyez pas l'intérêt actuellement (mais peut être plus tard)
- Vous y inscrire/l'utiliser : vous êtes contre le dispositif en l'état, mais votre situation économique est trop précaire pour faire sans
- Vous y inscrire/l'utiliser : ça peut être intéressant et vous ne vous sentez pas obligé de le proposer aux patients
- Vous y inscrire/l'utiliser : vous êtes contre, mais les patients en ont besoin et vous considérez que leur intérêt passe avant le vôtre
- Vous y inscrire/l'utiliser : les patients en ont besoin et vous n'y voyez pas d'inconvénient majeur
- Vous y inscrire/l'utiliser, le soutenir et le faire savoir : le dispositif correspond à vos attentes à la fois pour vos patients et dans votre pratique (technique, déontologique et économique)
- Autres

Questions posées

-4-

Sur la préparation de ce dispositif : expérimentation, concertation, communication...

- Connaissez vous le contenu du dispositif avant la médiatisation récente faite par les pouvoirs publics?
- Suite aux expérimentations de remboursement réalisées dans six départements, considérez vous que les modifications suggérées par les professionnels ont été prises en compte?
- Pensez vous que les organisations de psychologue pèsent suffisamment dans la négociation avec le gouvernement?
- Si vous êtes psychologue, considérez-vous avoir été suffisamment sollicité par les organisations de psychologues pour élaborer des propositions de protocole?
- Si vous êtes psychologue, l'entrée en vigueur de ce dispositif vous amène-t-elle à envisager d'adhérer à une organisation de psychologues si ce n'est déjà le cas?



ProPsy

Promouvoir Réunir Organiser

ProPsy est une association de psychologues engagés, une organisation avec de nouvelles méthodes, pour tous les psychologues qui veulent agir, exercer leur métier en responsabilité et le protéger.

Envoyez-nous un message à
asso.propsy@gmail.com
si vous avez des questions

www.assopropsy.org